

Folia Pharmacotherapeutica novembre 2024

Communiqué du Centre de Pharmacovigilance

Syndrome de sevrage en cas d'arrêt brutal de la prégabaline

Le Centre belge de pharmacovigilance a été récemment informé d'un cas de **syndrome de sevrage** avec la **prégabaline**. Il s'agit d'une patiente de 72 ans qui a été traitée avec la prégabaline (150 mg p.j.) depuis 1,5 ans pour névralgie postherpétique. Suite à l'arrêt brusque de la prégabaline, la patiente a présenté des symptômes de sevrage: agitation, vertiges, syndrome grippal, cauchemars et anxiété. La reprise du traitement a permis la disparition des symptômes. Il n'y avait chez cette patiente aucun signe de mésusage.

Avec la **prégabaline**, comme avec la **gabapentine**, le risque de **mésusage** est bien connu (voir Folia février 2020, Folia décembre 2021 et Folia juillet 2023). Dans le contexte d'un mésusage, le risque de syndrome de sevrage est bien décrit et connu des médecins, mais, dans le cadre d'un usage thérapeutique, ce risque est beaucoup moins connu des prescripteurs. Le médecin qui a notifié ce cas ignorait l'existence d'un risque en dehors du contexte de mésusage.

Le risque de symptômes de sevrage est mentionné dans le **RCP** des médicaments contenant de la prégabaline et de ceux contenant de la gabapentine. Les symptômes suivants ont été rapportés après arrêt d'un traitement **à court ou à long terme**: insomnie, céphalées, nausées, anxiété, diarrhée, syndrome grippal, nervosité, dépression, idées suicidaires, douleurs, convulsions, hyperhidrose et étourdissements. Le RCP mentionne aussi que l'apparition de symptômes de sevrage après l'arrêt de la prégabaline ou de la gabapentine peut indiquer une **dépendance** au médicament.

Commentaire du CBIP

- La gabapentine et la prégabaline sont **autorisées** pour le traitement de l'épilepsie et des douleurs neuropathiques. Dans le RCP de la prégabaline, le trouble anxieux généralisé figure également parmi les indications. Ces deux médicaments sont de plus en plus souvent utilisés **off-label** dans les douleurs chroniques non neuropathiques (notamment lombalgies, sciatique, syndrome du canal carpien et prophylaxie de la migraine), bien que l'efficacité dans ces indications ne soit pas prouvée [voir Folia de février 2018].
- **En pratique**, il est recommandé :
 - d'être particulièrement attentif avant d'initier un traitement par la prégabaline ou la gabapentine en raison du risque de dépendance.
 - **d'informer le patient de ne pas arrêter brusquement la prégabaline ou la gabapentine**. Les RCP recommandent d'arrêter un traitement avec la prégabaline et la gabapentine **progressivement**, sur une période de minimum une semaine, et ceci quelle que soit l'indication.
 - d'évaluer régulièrement la nécessité de continuer le traitement avec la prégabaline ou la gabapentine.

Noms de spécialités :

- Prégabaline : Lyrica®, Pregabalin(e) (voir Répertoire)
- Gabapentine : Gabapentin(e), Neurontin (voir Répertoire)

Colophon

Les *Folia Pharmacotherapeutica* sont publiés sous l'égide et la responsabilité du *Centre Belge d'Information Pharmacothérapeutique* (Belgisch Centrum voor Farmacotherapeutische Informatie) a.s.b.l. agréée par l'Agence Fédérale des Médicaments et des Produits de Santé (AFMPS).

Les informations publiées dans les *Folia Pharmacotherapeutica* ne peuvent pas être reprises ou diffusées sans mention de la source, et elles ne peuvent en aucun cas servir à des fins commerciales ou publicitaires.

Rédacteurs en chef: (redaction@cbip.be)

T. Christiaens (Universiteit Gent) et
J.M. Maloteaux (Université Catholique de Louvain).

Éditeur responsable:

T. Christiaens - Nekkersberglaan 31 - 9000 Gent.